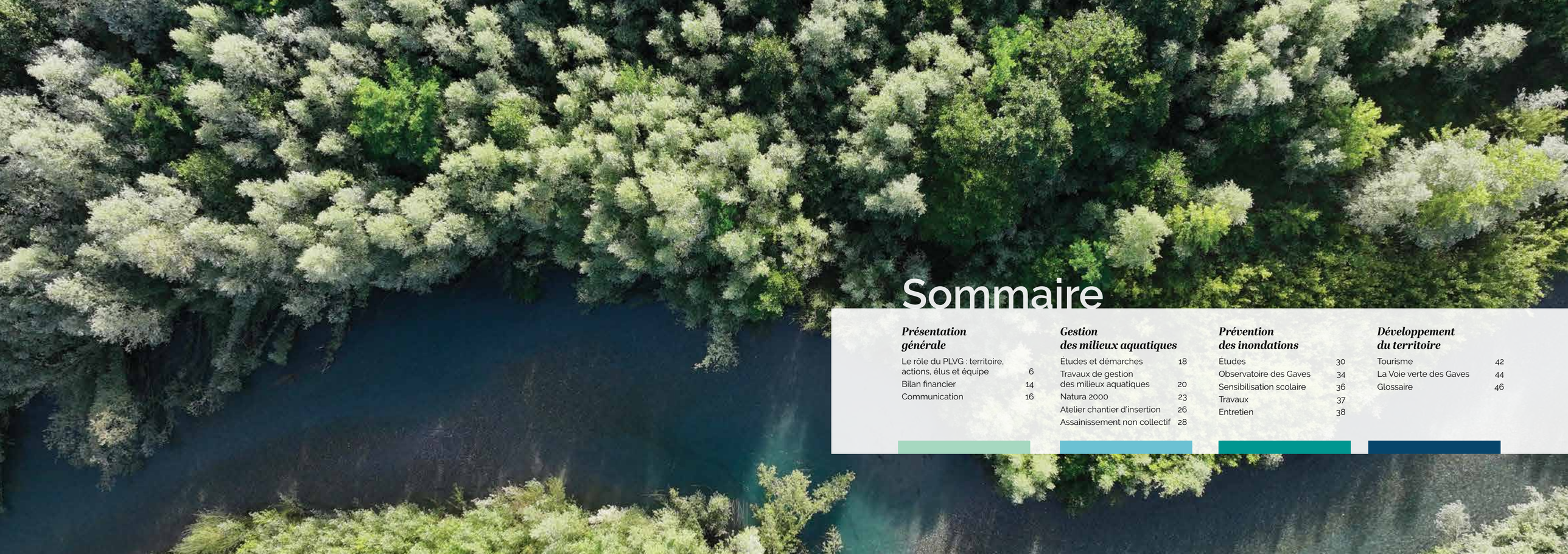


2025

Rapport d'activités

Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves



Sommaire

Présentation générale

Le rôle du PLVG : territoire, actions, élus et équipe 6
Bilan financier 14
Communication 16

Gestion des milieux aquatiques

Études et démarches 18
Travaux de gestion des milieux aquatiques 20
Natura 2000 23
Atelier chantier d'insertion 26
Assainissement non collectif 28

Prévention des inondations

Études 30
Observatoire des Gaves 34
Sensibilisation scolaire 36
Travaux 37
Entretien 38

Développement du territoire

Tourisme 42
La Voie verte des Gaves 44
Glossaire 46

Édito

Se retourner et évoquer l'année 2025 c'est, pour moi, l'occasion de revenir sur mon mandat, depuis 2020, en tant que président du PLVG.

Cinq années de terrain, de présence au cœur du territoire pour fédérer et assurer un lien entre les vallées des gaves et l'agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées, reliées par nos rivières et un environnement exceptionnel.

2025 a été une année de concrétisation de nombreux projets, suivis durant ce mandat :

- **pour la gestion des milieux aquatiques et des inondations :** la réouverture d'un cours d'eau, la réalisation d'ouvrages pour le passage de la faune et la réduction du risque, la mise en place d'outils de surveillance des crues au droit des systèmes d'endiguement,
- **pour l'assainissement non collectif :** une réalisation optimisée des contrôles de bon fonctionnement, grâce à l'achat d'un nouveau logiciel métier et suite à l'annualisation de la redevance,
- **pour le tourisme :** la réalisation d'une vidéo promotionnelle de notre territoire, à disposition des socio-professionnels, la participation à des évènements pour vendre la destination.

Ces réussites sont collectives, grâce à l'implication des élus, au soutien des membres du PLVG, à l'appui financier des partenaires, aux conseils des acteurs du territoire et à l'expertise technique de nos agents. Les actions sont menées en composant avec les besoins du territoire, les capacités d'intervention du syndicat et les contraintes techniques et administratives.

Suite aux élections municipales 2026, j'ai souhaité poursuivre mon rôle de Président du PLVG, pour reconduire avec confiance, transparence et concertation, la mise en œuvre efficace et opérationnelle des missions du PLVG.

Mon objectif est **d'AGIR** avec efficacité et opérationnalité dans l'intérêt général, au service des populations, des rivières, de l'environnement et de la mise en tourisme de notre territoire exceptionnel.

Je vous assure du dévouement de l'ensemble des agents et élus du PLVG au service du territoire.



Thierry Lavit,
Président du PLVG



Présentation *générale*

Le rôle du PLVG

Le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) est un syndicat mixte, créé en 2014, issu de la fusion de trois syndicats.

Les actions du PLVG sont assurées pour le compte de ses membres qui financent le fonctionnement du syndicat : la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG sur la totalité de son périmètre) et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP sur sa partie sud).



Le Lac Vert
Un site renaturé et rendu au gave de Pau

Le PLVG assure **deux compétences** transférées par ses membres :

- la compétence **Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** (GeMAPI),
- **le Service public d'assainissement non collectif** (SPANC).

Il exerce également **une mission** en lien avec les compétences de ses membres, pour le développement territorial : **la mission de promotion touristique** avec le développement de la filière vélo, la gestion de la Voie verte des gaves et le développement de l'application Patrimoine en Balade.

les membres du syndicat mixte

PLVG – PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES
PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
tarbes lourdes pyrénées – Communauté d'agglomération

Le territoire

Le PLVG intervient sur la partie amont du bassin versant du gave de Pau, de la frontière espagnole à Saint-Pé-de-Bigorre.



1 312 KM²
DE BASSIN VERSANT

300 KM
DE COURS D'EAU

85
COMMUNES

39 000
HABITANTS

2
MEMBRES
(CCPVG et CATLP)

30
ÉLUS DÉLÉGUÉS

41
AGENTS

7 M€
DE BUDGET
réalisé en 2025

Retour en images

2025

1 | **JANVIER**
Restauration de berge et résorption d'une décharge avec la commune d'Agos-Vidalos

2 | **FÉVRIER**
Organisation d'un chantier bénévole sur la tourbière de Lourdes

3 | **MARS**
Rénovation énergétique de l'atelier technique du PLVG

4 | **AVRIL**
Opération de nettoyage du gave de Pau suite à la crue de septembre 2024

5 | **MAI**
Participation à «Mai à vélo», avec balades et animations sur la Voie verte

6 | **JUIN**
Mise en place d'outils de surveillance pour les systèmes d'endiguement

7 | **JUILLET**
Inauguration des travaux du Boularic à Aucun dans le cadre d'un festival sur l'eau

8 | **AOÛT**
Soirée contée ouverte à tous au lac de Lourdes

9 | **SEPTEMBRE**
Inauguration d'un ouvrage hydraulique à Lau-Balagnas pour la continuité écologique et réduire le risque inondation

10 | **OCTOBRE**
Lancement d'une vidéo promotionnelle du territoire

11 | **NOVEMBRE**
Organisation d'ateliers dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel des agents en insertion

12 | **DÉCEMBRE**
Restauration des gorges de Cauterets

























PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les élus du PLVG

Le conseil syndical

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, **30 délégués** (et 30 suppléants) ont été désignés par les intercommunalités membres du PLVG. Le conseil syndical a été renouvelé en mai 2026 et Thierry LAVIT, président sortant, a été réélu Président du PLVG.

Le conseil syndical est l'organe de décision du PLVG, où se décident les projets de la structure et son fonctionnement (budget, ressources humaines…).

CHIFFRES CLÉS

5 CONSEILS SYNDICAUX • **4** BUREAUX SYNDICAUX • **5** COMMISSIONS THÉMATIQUES



Conseil syndical
Les délégués se réunissent au sein du conseil syndical qui est l'organe de décision du PLVG

Composition du conseil syndical

Délégués de l'intercommunalité Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP)		**Suppléants**	
Jean-Louis CAZAUBON	*Maire POUEYFERRÉ*	Stéphane ARTIGUES	*Cons. municipal POUEYFERRÉ*
Marie PLANE	*Maire ARTIGUES*	Gilbert GRAVELEINE	*Maire SAINT-CRÉAC*
Jacques GARROT	*Maire LUGAGNAN*	Jean-Marc BOYA	*Maire ADE*
Jean-Claude CASTEROT	*Maire GEU*	Marie-Henriette CABANNE	*Conseiller municipal LOURDES*
Francis LAFON-PUYO	*Maire BARLEST*	Paul SADER	*Maire VIGER*
Christophe GOURG	*Conseiller municipal GER*	Jean-Noël CASSOU	*Maire OURDIS-COTDOUSSAN*
Emmanuel ALONSO	*Maire AUREILHAN*	Eric ABBADIE	*Maire JULOS*
André LABORDE	*Maire ASPIN-EN-LAVEDAN*	Jean-Claude BEAUCOUESTE	*Maire ST-PÉ-DE-BIGORRE*
Yolande COURTADE	*Maire PEYROUSE*	Yvette LACAZE	*Maire LES ANGLES*
Thierry LAVIT	*Maire LOURDES*	Sylvie SILORET	*Maire LÉZIGNAN*
Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI	*Conseiller municipal LOURDES*	Julien JACOB LEMAITRE	*Conseiller municipal LOURDES*
Stéphane PEYRAS	*Conseiller municipal LOURDES*	Évelyne LABORDE	*Maire OMEX*
Dominique ARRAMOND	*Conseiller municipal LOURDES*	Mohamed DILMI	*Conseiller municipal LOURDES*
Guy VERGES	*Maire LOUBAJAC*	Pierre DARRE	*Maire GAZOST*
Daniel DOMEC	*Maire JARRET*	Ginette HOURNE-RAOUBET	*Maire ARCIZAC-EZ-ANGLES*



Le bureau syndical du PLVG
comprend neuf membres élus parmi les délégués syndicaux

Les membres du bureau syndical

Président	Thierry LAVIT	*CATLP*
1er vice-président «Finances»	Guy VERGES	*CATLP*
2e vice-président «GEMAPI & communication»	Annie SAGNES	*CCPVG*
3e vice-président «GEMAPI & régie travaux»	Valérie HAMONIAUX	*CCPVG*
4e vice-président «Ressources humaines"»	Dominique ARRAMOND	*CATLP*
5e vice-président «Tourisme»	Gaëlle VALLIN	*CCPVG*
6e vice-président «SPANC»	Marie PLANE	*CATLP*
Membre référent «Voie verte des gaves»	Serge SASSUS	*CCPVG*
Membre référent «Systèmes d'endiguement»	Jean-Claude CASTEROT	*CATLP*

Le bureau du PLVG

Le PLVG est également composé d'un bureau qui réunit les vice-présidents pour traiter des affaires générales (personnel, budget, statuts…).

Pour une meilleure réactivité, le président et le bureau disposent de certaines délégations relatives aux marchés publics, aux finances, au personnel…, pour des montants ne remettant pas en cause le budget global du PLVG.

Délégués de l'intercommunalité Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG)		**Suppléants**	
Audrey BERTRAND	*Conseiller municipal ARRENS-MARSOUS*	Lucas BEN-MOURA	*Conseiller municipal ARGELÈS-GAZOST*
Christophe BORE-CAVALLERO	*Maire ESTAING*	Audrey BOYRIE	*Maire BEAUCENS*
Christine CAUBE	*Maire SASSIS*	Frédéric CAZAJOUS	*Maire SAINT-PASTOUS*
Jean-Marc DELLAC	*Conseiller municipal ESQUIÈZE-SÈRE*	Jean-Pierre CAZAUX	*Maire ARRENS-MARSOUS*
Valérie HAMONIAUX	*Conseiller municipal CAUTERETS*	Julie CHARRON	*Conseiller municipal ARGELÈS-GAZOST*
Christophe LAC	*Maire PRÉCHAC*	Mathieu CUEL	*Maire SALLES*
Serge LAGUIBEAU	*Maire ADAST*	Nicolas DUCOM	*Maire VIER-BORDES*
Nicolas LOPEZ	*Maire VILLELONGUE*	Christelle DUROCHER	*Conseiller municipal SALIGOS*
Christophe MENGELLE	*Conseiller municipal ARGELÈS-GAZOST*	Corinne GALEY	*Maire AUCUN*
Philippe POUEY	*Conseiller municipal BOÔ-SILHEN*	Raymond LAFFONT	*Maire ESQUIÈZE-SÈRE*
Martine PRATDESSUS	*Conseiller municipal ESTERRE*	Frédéric LAFON	*Conseiller municipal SAZOS*
Annie SAGNES	*Conseiller municipal LUZ-ST-SAUVEUR*	Jérôme LURIE	*Conseiller municipal LUZ-ST-SAUVEUR*
Serge SASSUS	*Maire AYROS-ARBOUIX*	Jean-Michel MIQUEU	*Conseiller municipal GAILLAGOS*
Claude TRESCAZES	*Maire GAVARNIE-GÈDRE*	Philippe MYLORD	*Conseiller municipal ARGELÈS-GAZOST*
Gaëlle VALLIN	*Maire ARGELÈS-GAZOST*	Jean-Baptiste RAMON	*Maire GEZ*

Deux commissions thématiques et un conseil d'exploitation

En lien avec les missions du PLVG, sont organisées **des commissions** thématiques pour **la GeMAPI** et **le Tourisme** et **un conseil d'exploitation du SPANC.**

Ces instances visent, pour les élus, à étudier les projets techniques, leur faisabilité administrative et financière, en lien avec les besoins du territoire.

La revalorisation des rémunérations **des agents territoriaux**

Avec une mise en place progressive à partir de 2018 et au rythme des décrets d'application par cadres d'emplois, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents a connu sa première révision en 2025.

Conscients de la dégradation des conditions de rémunération des agents publics (gel du point d'indice et non-versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2024 et 2025, réduction récente de 10 % de la rémunération des jours d'arrêts maladie…), **les élus du PLVG ont souhaité apporter un signal positif aux agents du PLVG malgré un contexte économique difficile.**

Les élus ont décidé un réexamen du RIFSEEP dans le respect de 4 principes : aucune baisse des montants individuels d'IFSE, respect des enveloppes financières budgétées en 2025, revalorisation des «petits salaires», moins d'iniquité.

Dans les faits, cette révision s'est traduite au 1er juillet 2025 par une révision à la hausse de l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE) pour plus de 80% des agents publics du PLVG.

L'équipe du PLVG

Des salariés au service de projets d'intérêt public

Une équipe de quarante agents œuvre quotidiennement au service des biens et des personnes du territoire du PLVG. Plus des 2/3 sont des salariés permanents, 1/3 des salariés en transition professionnelle au sein de l'atelier «Chantier d'insertion» ou effectuant des missions temporaires.

Les salariés des pôles «GeMA et PI», «Ressources et moyens» ou des services «Tourisme» et «SPANC» ont leur bureau au siège du PLVG à Lourdes. Le personnel technique de la régie Travaux est quant à lui basé sur la commune de Saint-Savin.

De nouveaux collègues au sein de l'équipe

Dans le prolongement de l'année précédente, pas de nouvelles créations de postes au cours de l'année 2025, mais **l'arrivée de nouveaux agents notamment au sein du service «Gestion des milieux aquatiques» :**

- Vincent Ramard et Jérôme Souchard sont les 2 nouveaux techniciens rivières,
- David Pegot a pris la responsabilité de la Brigade verte.

Le taux de rotation des agents permanents s'élève ainsi à 10%, conforme au taux dans la fonction publique territoriale de manière globale.

Du fait de l'absentéisme pour cause de santé d'agents sur des emplois permanents, deux autres salariés sont arrivés dans la collectivité : Sophie Daste a assuré la mission de conseillère en insertion professionnelle tout au long de l'année 2025 et Malaurie Bordier la mission tourisme à partir de juin.

CHIFFRES CLÉS

28
AGENTS PERMANENTS DONT 32% FEMMES

12
CDD
SALARIÉS NON PERNAMENTS (CDDI ET MISSIONS PONCTUELLES)

1
RÉGIE TECHNIQUE

23
SALARIÉS

1,4 M€
DE MASSE SALARIALE EN 2025

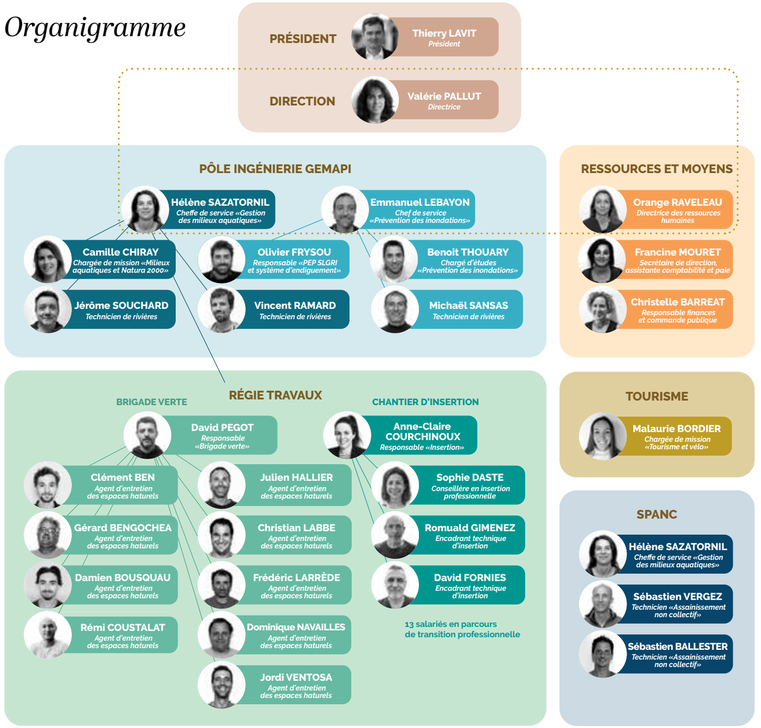
35,93
ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

Qualité de vie au travail et sécurité

La qualité de vie au travail et la sécurité des salariés sont toujours au cœur des préoccupations du PLVG.

- La réalisation de **travaux d'amélioration du local technique à Saint-Savin :** isolation des bureaux, de la pièce commune et de l'espace «atelier», création de nouveaux vestiaires, renforcement de la signalétique pour plus de sécurité…
- La réalisation de **l'audit des produits chimiques** à la Brigade verte et la mise en œuvre du plan d'actions.
- Lancement du projet de **création d'un espace de douche au siège du PLVG** pour les agents ayant des missions de terrain (SPANC, GEMAPI, Tourisme).
- **La révision du règlement des équipements de protection individuelle** pour une plus large protection des salariés au quotidien.
- La poursuite **des accueils sécurité pour tous les nouveaux arrivants** dans la collectivité y compris les stagiaires.
- Et comme toujours, la formation et l'actualisation des compétences **des sauveteurs secouristes du travail** ou des salariés formés aux premiers secours citoyens **(plus de 95% des salariés du PLVG formés).**

Organigramme



Bilan financier

Les ressources financières et dépenses du PLVG sont gérées au travers de 3 budgets.

Le budget principal pour le fonctionnement général de la structure, ainsi que la gestion de la mission tourisme.

Le budget annexe GeMAPI spécifique à la gestion des cours d'eau et la prévention des crues.

Le budget annexe du SPANC qui doit avoir une autonomie financière, en tant que service public industriel et commercial.

Le PLVG ne se finance pas directement par la fiscalité, mais par les cotisations de ses membres, des emprunts et les subventions des organismes publics comme l'État, l'agence de l'eau Adour-Garonne, la région Occitanie, le département des Hautes-Pyrénées. Pour contribuer au budget GeMAPI, les membres peuvent prélever la taxe GeMAPI, qui s'ajoute aux impôts locaux. Seul le budget SPANC se finance par la redevance.

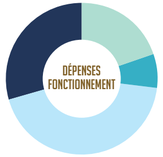
Les chiffres et résultats présentés ci-après proviennent des comptes financiers uniques du budget 2025 réalisé et validé par les élus du PLVG le 24 juin 2026.

Le budget global 2025 s'est élevé à près de 7 millions d'euros en dépenses réalisées.

Le budget principal

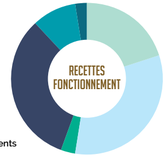
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 712 907 €



- 141 487 € Charges générales
- 51 424 € Autres charges de gestion courante
- 311 354 € Personnel
- 208 643 € Opérations d'ordre Dotations amortissements

RECETTES : 925 538 €



- 186 112 € Excédent 2024
- 300 000 € Contributions des membres
- 29 097 € Subvention et autres recettes
- 302 007 € Transfert entre budgets
- 86 900 € Neutralisation
- 21 421 € Transfert entre sections

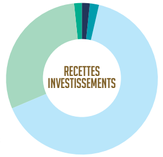
INVESTISSEMENTS

DÉPENSES : 146 516 €



- 28 845 € Études, frais insertion, licence
- 9 349 € Matériel, équipements, travaux
- 86 900 € Neutralisation
- 21 421 € Transfert entre sections

RECETTES : 321 023 €



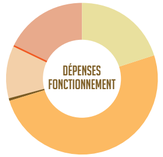
- 4 519 € Subvention
- 6 137 € Dotation, fonds divers (dont FCTVA)
- 6 000 € Créance (remboursement budget SPANC)
- 208 643 € Opération d'ordres (dont amortissement)
- 95 724 € Excédent 2024

Pour l'année 2025, le budget principal affiche un **excédent cumulé de 212 631 €** en fonctionnement et de **174 508 €** en investissement.

Le budget annexe GeMAPI

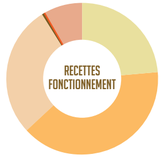
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 2 520 696 €



- 511 067 € Charges générales
- 1 261 073 € Personnel
- 19 292 € Autres charges de gestion courante
- 281 245 € Charges financières
- 4 928 € Charges exceptionnelles
- 443 091 € Opérations d'ordre Dotations amortissements

RECETTES : 3 341 580 €



- 789 578 € Excédent 2024
- 1 325 000 € Contributions des membres
- 933 931 € Subvention et autres recettes
- 17 411 € Remboursement sur rémunérations et charges
- 3 332 € Autres produits (refacturation personnel)
- 272 327 € Transfert entre sections

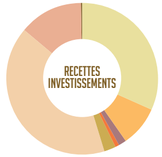
INVESTISSEMENTS

DÉPENSES : 3 399 849 €



- 139 749 € Études, licences informatiques
- 1 179 187 € Travaux, matériel, équipement
- 98 328 € OPCT
- 46 275 € Subventions d'équipement versées
- 357 693 € Remboursement de la dette
- 1 306 290 € Opérations patrimoniales
- 272 327 € Transfert entre sections

RECETTES : 3 336 198 €



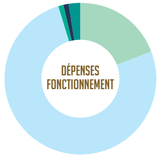
- 1 017 925 € Subvention
- 275 000 € Contribution des membres
- 52 995 € OPCT
- 26 400 € Emprunt
- 75 628 € FCTVA
- 1 306 290 € Opérations patrimoniales
- 443 091 € Opération d'ordre (dont amortissement)
- 138 869 € Excédent 2024

Le budget GEMAPI affiche **un excédent cumulé de 820 884 €** en fonctionnement et un déficit de **63 651 € en investissement** pour l'année 2025.

Le budget annexe du SPANC

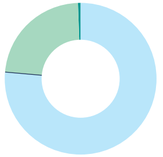
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 108 660 €



- 20 975 € Charges générales
- 82 829 € Personnel
- 999 € Dotations aux provisions
- 1 158€ Autres charges
- 2 698 € Dotations aux amortissements

RECETTES : 176 180 €



- 134 899 € Redevance
- 4 € Autres produits de gestion courante et exceptionnels
- 40 610 € Excédent 2024
- 667 € Transfert entre sections

INVESTISSEMENTS

DÉPENSES : 24 327 €



- 6 000 € Remboursement budget principal
- 15 264 € Licence informatique
- 2 396 € Matériel de bureau et informatique
- 667 € Transfert entre sections

RECETTES : 30 822 €



- 28 124 € Excédent 2024
- 2 698 € Amortissements

Pour l'année 2025, le budget du SPANC affiche **un résultat excédentaire à hauteur de 67 520 €** en fonctionnement et **un excédent cumulé de 6 495 €** en investissement. En recettes d'investissement, ce budget est alimenté par l'excédent N-1 et les amortissements.

Actions
de communication



Nous suivre !

Le site internet www.plvg.fr

Ce site web, rénové en 2024, présente le syndicat, ses actions, ses actualités, de la documentation et des vidéos. Il est conçu de manière pédagogique, synthétique et visuel, s'adressant à tous (habitants, élus, partenaires, ...). L'ergonomie permet une compatibilité avec les différents outils informatiques d'aujourd'hui (tablette, smartphone, ordinateur).

Les réseaux sociaux

L'actualité du PLVG est aussi disponible sur les réseaux sociaux, au travers de :

- une page **Facebook,** développée depuis 2018, présentant l'actualité du PLVG et s'adressant aux habitants et usagers.
- une page Linkedin, créée en 2022 et permettant d'être en lien avec **la communauté professionnelle et scientifique.**

Facebook
- 6 521 visiteurs
- 1 684 followers (+27% par rapport à 2024)
- 105 111 vues
- une cinquantaine de publications

Linkedin
- 590 abonnés (+ 119 par rapport à 2024)
- 13 517 impressions (lorsque le contenu s'affiche sur le fil d'actu de quelqu'un).
- une vingtaine de publications

La radio Fréquence Luz

Dans le cadre du partenariat avec la radio locale Fréquence Luz, **11 reportages ont été réalisés** sur :

- les chantiers portés par le PLVG
- des rappels d'usages sur la Voie verte des gaves
- les systèmes d'endiguement et le rôle du PLVG.

Les reportages et interviews restent disponibles en podcast (avec articles et photos) sur le site internet de la radio : www.frequenceluz.com

ALTAMONTA
LES PYRÉNÉES MYTHIQUES À VÉLO

La communication Altamonta

Dans le cadre de sa mission vélo, le PLVG dispose également d'outils de communication pour présenter la destination Altamonta :
www.pyrenees-cyclo.com

Facebook
44 publications, 11 400 vues

Instagram
72 publications, 4 811 vues

CHIFFRES CLÉS

11 000 VISITES

20 000 PAGES VUES

2 MN DURÉE MOYENNE D'UNE VISITE



Gestion
des milieux aquatiques

Études et démarches

Gestion de la ressource en eau

Le PLVG, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) et l'Institution Adour portent conjointement l'élaboration d'une charte de la gestion de la ressource en eau du bassin versant du gave de Pau (de la frontière espagnole à la confluence avec l'Adour).



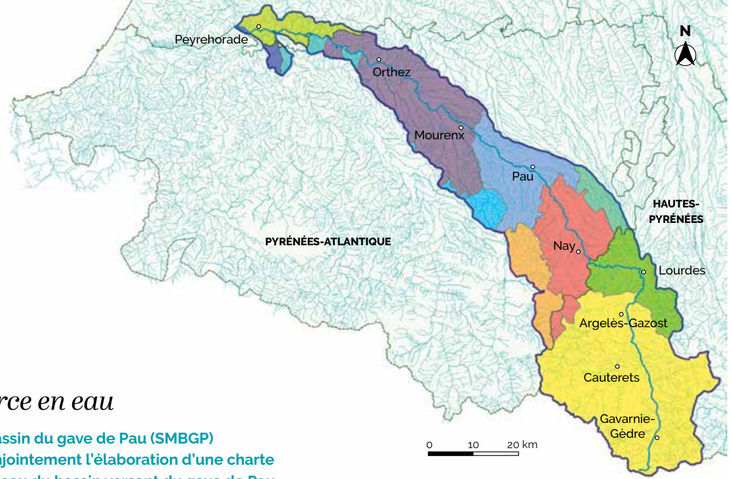
Cette charte vise à :

- impulser une gestion intégrée, équilibrée, cohérente, durable et partagée de la ressource en eau,
- préparer l'émergence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) à l'échelle du bassin versant, pour 2028,
- mobiliser l'ensemble des acteurs (collectivités, services de l'État, usagers, associations, etc) autour d'objectifs communs.

L'adhésion à cette charte permettra aux différents acteurs de :

- participer activement aux instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique, comités thématiques, comité d'acteurs),
- bénéficier d'un espace de concertation et de partage d'informations sur les enjeux du bassin,
- contribuer à la définition d'un programme d'actions pour une gestion durable de la ressource en eau,
- anticiper les impacts du changement climatique et renforcer la résilience du territoire.

Vous retrouverez l'entièreté de la charte sur le site du PLVG
www.plvg.fr/actualite/fiche/17



Légende

- *Gave de Pau*
- *Réseau hydrographique*
- *Bassin versant*
- *Limite de département*

Communautés de communes ou d'agglomérations

- *CC de Lacq-Orthez*
- *CA du Pays Basque*
- *CA de Pau Pyrénées*
- *CC de Haute Bigorre*
- *CC du Béarn des gaves*
- *CC du Nord Est Béarn*
- *CA Tarbes Lourdes Pyrénées*
- *CC Pays d'Orthe et Arrigans*
- *CC Pyrénées Vallées des gaves*
- *CC de la Vallée d'Ossau*
- *CC Pays de Nay*

CHIFFRES CLÉS

40
RENCONTRES DES USAGERS DU BASSIN
(collectivités, industriels, syndicat syndicats eau potable et assainissement, etc)
pour définir les enjeux
de la charte avant sa rédaction



1 COTECH et **1** COMITÉ D'ACTEURS avec **50** PARTICIPANTS **pour l'amendement** de la charte

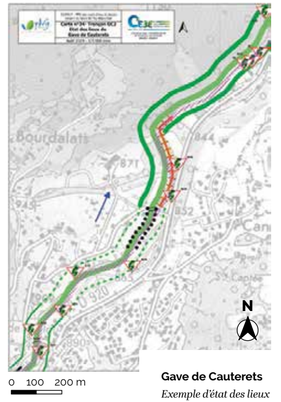


7
RÉUNIONS AVEC LES CO-PORTEURS
de la charte en 2025
pour définir les orientations

1
COPIL
pour validation de la charte définitive
le 25 septembre 2025



36
ADHÉRENTS À LA CHARTE
fin 2025



Gave de Cauterets
Exemple d'état des lieux



Plans de gestion des cours d'eau

Étude de définition du Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) et du Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) 2027/2031

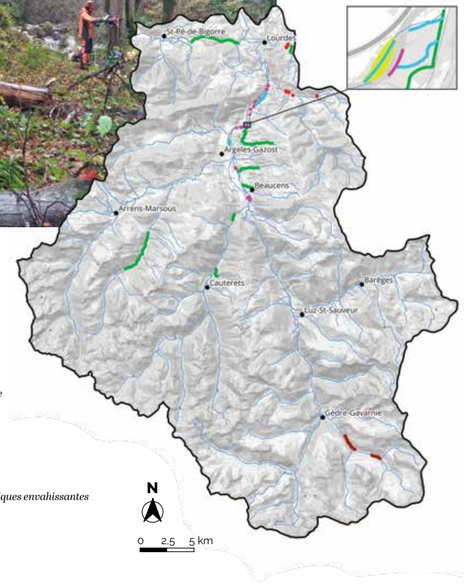
Le PLVG a travaillé à l'élaboration du futur plan de gestion avec l'aide du bureau CE3E.

Suite à l'état des lieux réalisé à l'été 2024, l'année 2025 a été consacrée à la réalisation du diagnostic du territoire. De nombreux ajustements ont été nécessaires pour aboutir à des rendus acceptables, ce qui a retardé d'une année le planning de l'étude. Ce travail, mené en concertation avec les partenaires et les élus, a fait l'objet de plusieurs réunions, d'ateliers de concertions et d'un questionnaire à destination des élus.

Le travail de définition de la stratégie de gestion puis du programme d'action, initialement prévu en 2025, est donc décalé à 2026.



Gorges du gave de Cauterets
Chantier de ripisylve



Travaux de gestion des milieux aquatiques

Principaux travaux

Dans le cadre du Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG), plusieurs opérations ont été réalisées en 2025 pour améliorer la qualité et le fonctionnement des milieux.

- Près de **20 km linéaires** de boisements de berge ou ripisylve restaurés
- Environ **2,6 km d'annexes fluviales réouvertes**
- Près de **200 m de berges revégétalisées** (génie végétal)
- Environ **1,1 ha d'atterrissements gérés** pour favoriser le transit sédimentaire
- **1,5 ha d'espèces végétales invasives arrachées et 5 ha d'entretien** de zones déjà traitées les années précédentes
- Plus de **3 km de cours d'eau entretenus afin de limiter le risque d'inondation** (entretien courant et post-crue)

Ces travaux représentent un investissement d'environ **450 k€ HT, financés à près de 56%** par l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil régional Occitanie et le département des Hautes-Pyrénées.

88% de ce programme a été réalisé par la régie du PLVG (brigade verte et atelier chantier d'insertion) et 12% par des entreprises.



Agos-Vidalos
Génie végétal en rive droite du gave de Pau

Sur les berges

Sur Agos-Vidalos, la berge a été reprise avec la mise en place d'un génie végétal en rive droite du gave de Pau. La réalisation a été menée conjointement entre notre régie (boutures, plantations) et l'entreprise COLAS (terrassement, enfoncement des pieux en pied de berges).

Sur la commune d'Ayzac-Ost, des bras du gave de Pau ont été reconnectés au lit principal.

Comme chaque année, nos équipes ont mené de nombreux chantiers de restauration de la ripisylve et de gestion des espèces exotiques envahissantes.



Ayzac-Ost
Ouverture d'un bras du gave de Pau



Gestion des déchets
sur le gave de Pau

La forte crue de septembre 2024 a remobilisé de nombreux déchets sur le gave de Pau sur plus de 30 kilomètres, entre Villelongue et Saint-Pé-de-Bigorre.

L'opération a été coordonnée par l'entreprise COLAS avec l'appui des équipes de GAVES SAUVAGES sur le terrain. Un travail de récupération des déchets fastidieux qui a nécessité l'utilisation de rafts pour le transport des déchets. Plusieurs mois de travail ont été nécessaires pour traiter l'ensemble du linéaire.

> Budget : 89 862,50 € HT
50% agence de l'eau Adour-Garonne,
50% PLVG

CHIFFRES CLÉS

20 à 25 TONNES
DE DÉCHETS COLLECTÉES

Gestion des embâcles

après la crue de septembre 2024

Sur les gaves de Gavarnie et d'Héas, la crue de septembre 2024 a généré des érosions de berges menaçant des infrastructures (routes, ponts) et des habitations. Les nombreux arbres arrachés et emportés par la crue se sont déposés et parfois accumulés au droit ou à l'amont d'enjeux humains.



Gavarnie-Gèdre
Embâcles apportés par la crue de septembre 2024 sur le gave d'Héas

Des travaux ont donc été entrepris en 2024 et terminés en 2025 afin de réduire le risque de dommage au cas où une nouvelle crue viendrait remobiliser ces bois ou en emporter de nouveaux.

Travaux classiques

Il s'agit d'opérations **d'abattage et de débardage d'arbres instables, de recépage de saules et de démontage d'embâcles** (comme à l'amont du pont de Trimbareilles, voir photo ci-dessus).

Travaux innovants

La plaine de Saligos et la vallée d'Héas présentent un **contexte spécifique se prêtant à l'expérimentation d'une gestion novatrice du bois en rivière.** En effet, ces secteurs constituent des zones dites «tampons» : le lit des cours d'eau y est plus large. Les gaves y perdent donc de la puissance et y déposent les sédiments et bois transportés depuis l'amont, avant de les reprendre lors d'une prochaine crue. Par ailleurs, les premiers enjeux humains ne sont situés que plusieurs kilomètres à l'aval, après divers obstacles naturels (boisements, secteurs de gorges).

Sur ces deux secteurs, une gestion tenant compte **du rôle bénéfique du bois pour les écosystèmes aquatiques** (diversification des écoulements, habitats pour les poissons et les invertébrés, piégeage des sédiments…) a été mise en œuvre. Les bois ont été laissés sur place et découpés partiellement à la tronçonneuse (jusqu'à 90% de la section des troncs) tous les 50 cm à 1 m afin de maintenir leur forme tout en créant des points de faiblesse préférentielle. Ils pourront ainsi être facilement remobilisés lors d'une prochaine crue sans risque de recréer des embâcles.



Billonnage partiel sur des troncs mobilisés par le gave d'Héas

Les travaux d'entretien post-crue des cours d'eau réalisés en régie et par des entreprises s'élèvent à un montant de 86 K€ TTC financés à 50% par l'agence de l'eau Adour-Garonne et 3% par la région Occitanie.





Lac de Lourdes
Coupe de la végétation ligneuse pour éviter la fermeture de la tourbière

Natura 2000
tourbière et lac de Lourdes

Dans le cadre des journées mondiales des zones humides, un chantier bénévole a été organisé le 12 février 2025 sur la tourbière de Lourdes, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie.

Agir pour la nature

Une vingtaine de bénévoles issus d'associations locales s'est mobilisée pour mener des actions d'entretien et de restauration du site. Les travaux ont principalement porté sur la coupe de la végétation ligneuse et l'évacuation des rémanents afin de maintenir la tourbière ouverte et fonctionnelle et ainsi prévenir sa fermeture progressive par les arbustes.

Ce chantier s'inscrit dans une démarche de gestion écologique visant à préserver un habitat naturel remarquable. La tourbière présente en effet un fort intérêt patrimonial, tant pour sa biodiversité (espèces rares et menacées, comme le Fadet des laîches) que pour ses fonctions écologiques. Ces milieux sont de véritables réservoirs de biodiversité et jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone, la régulation climatique et l'épuration des eaux.

Au-delà de la préservation, cette action a également permis de sensibiliser les participants à l'importance de cet écosystème fragile, peu connu du grand public.

Du terrain aux décisions, **un COPIL en immersion**

Le Comité de pilotage (COPIL), instance de concertation réunissant les acteurs locaux concernés par la gestion du site (collectivités, services de l'État, usagers, partenaires techniques…) a pour rôle de suivre la mise en œuvre des actions, de partager les connaissances et d'orienter les décisions dans le cadre de la démarche Natura 2000.

Le 29e COPIL a été organisé «hors les murs» directement sur la tourbière du lac de Lourdes le 26 août 2025. Cette rencontre sur site a permis de proposer une intervention à 2 voix, articulée autour de complémentarités techniques. Le Centre permanent d'Initiatives pour l'environnement (CPIE) Bigorre Pyrénées est intervenu sur les aspects liés à la formation de la tourbière, à ses richesses écologiques et à la structuration du milieu. Le PLVG a présenté le dispositif Natura 2000 ainsi que les actions de suivi et de gestion mises en œuvre sur le site.

Les comptes-rendus du COPIL sont téléchargeables sur www.plvg.fr



Ce nouveau format de réunion, plus interactif, a été très apprécié. Il a amélioré la compréhension des enjeux du site et favorisé les échanges entre les acteurs. Il sera reconduit à l'avenir.

Seize membres du COPIL ont participé à cette rencontre parmi lesquels la sous-préfète, le maire de Lourdes, ainsi que des représentants de la région Occitanie, du département des Hautes-Pyrénées, de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, de la DDT des Hautes-Pyrénées, du conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie et d'associations locales (pêche, naturalistes, sports nautiques).

Natura 2000
Gaves de Pau et de Cauterets



Apprécier l'état sanitaire des gaves

Comment savoir si un cours d'eau est contaminé par l'aphanomycose ?

L'Écrevisse à pattes blanches, espèce emblématique de nos rivières, est une espèce d'intérêt communautaire suivie dans le cadre de Natura 2000. Aujourd'hui, ses populations sont en forte régression et font face à de nombreuses menaces. Elle est notamment très vulnérable à la peste de l'écrevisse (aphanomycose), une maladie souvent introduite par des écrevisses exotiques et mortelle pour les populations locales.

Pour mieux connaître l'état sanitaire des cours d'eau, le PLVG réalise des tests dits «d'encagement» d'écrevisses. Le principe est simple. Des écrevisses à pattes blanches sont placées temporairement dans les cours d'eau à étudier. Si le milieu est contaminé par la peste de l'écrevisse, les individus encagés peuvent être infectés. Des analyses permettent ensuite de confirmer ou non la présence du pathogène.

Cette méthode est particulièrement utile car elle permet de détecter une contamination même lorsqu'aucun signe visible n'est présent dans le milieu (absence de mortalité observée par exemple). Les écrevisses utilisées pour ces tests sont prélevées dans le milieu naturel. Cette opération est strictement encadrée et nécessite une autorisation préalable délivrée par la DDT65.

Ces suivis contribuent à mieux comprendre la propagation de la maladie et à orienter les actions de préservation des écrevisses à pattes blanches.





Des écrevisses à pattes blanches sont «encagées» dans un cours d'eau puis analysées pour contrôler si elles ont été contaminées par le pathogène.





Le rapport d'études et l'atlas cartographique sont téléchargeables sur www.plvg.fr > rubrique «Natura 2000 Gaves de Pau et de Cauterets»

Au fil de l'eau, des habitats en constante évolution

En 2024-2025, le PLVG a confié au bureau d'études Biotope une étude visant à mettre à jour la cartographie des Habitats d'intérêt communautaire (HIC) liés aux cours d'eau et milieux humides du site Natura 2000.

Les HIC sont des milieux naturels remarquables (rivières, zones humides, forêts alluviales...) identifiés à l'échelle européenne pour leur rareté ou leur rôle essentiel pour la biodiversité. Leur préservation constitue un enjeu prioritaire du réseau Natura 2000.

Cette actualisation est nécessaire pour tenir compte des évolutions continues des cours d'eau, adapter les actions de gestion et renforcer la préservation des habitats naturels.

Les prospections de terrain ont permis de préciser la localisation des habitats, d'analyser leur évolution depuis la dernière étude de 2016 et d'évaluer leur état de conservation. Elles confirment le caractère très dynamique de ces milieux, fortement influencés par les crues, la mobilité des sédiments et les interventions humaines.

Les résultats mettent en évidence à la fois des secteurs en bon état et d'autres plus fragilisés, notamment sous l'effet des espèces exotiques envahissantes ou de certains aménagements anthropiques.

CHIFFRES CLÉS

9 HABITATS
D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES ÉTUDIÉS

60 KM
DE COURS D'EAU ÉTUDIÉS

3 HABITATS
DÉCLARÉS «DISPARUS»

5 EN **MAUVAIS** ÉTAT DE CONSERVATION

3 EN ÉTAT DE CONSERVATION **MOYEN**

1 EN **BON** ÉTAT DE CONSERVATION



Boô-Silhen
Préparation d'un chantier en génie végétal sur les berges du gave de Pau

L'Atelier chantier d'insertion

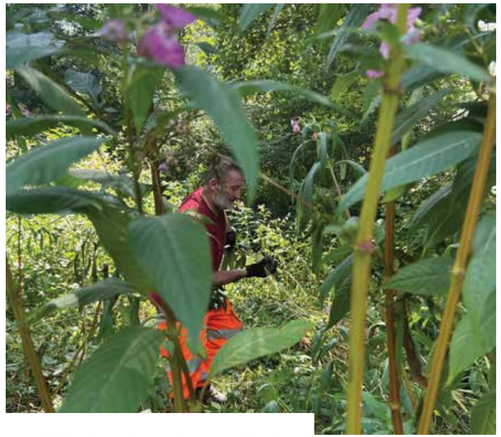
L'Atelier chantier d'insertion (ACI) propose à des personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux, sans ressources, chômeurs de longues durées) une activité professionnelle avec un accompagnement spécifique adossé.

L'objectif principal est d'accompagner les agents en parcours vers l'emploi durable. La mobilisation des salariés en parcours d'insertion et le travail mené par l'équipe encadrante ont permis d'atteindre les objectifs fixés par les financeurs (DDETSPP et Conseil départemental).

L'activité support

Travaux réalisés par l'ACI :

- gestion des cours d'eau (espèces exotiques envahissantes, revégétalisation de berge...),
- 3 000 heures de fauchage en bords de routes dans le cadre d'un marché d'insertion contractualisé avec le département des Hautes-Pyrénées,
- aménagement d'une zone humide,
- entretien et sécurisation de la Voie verte (contrôle des aires de jeux, marquages au sol).



Gestion des espèces exotiques envahissantes
Fauchage de basalmine de l'Himalaya

CHIFFRES CLÉS

75%
DE SORTIES DYNAMIQUES dont 50% sur de l'emploi durable

536 H
D'ATELIERS (insertion et gain de compétences techniques)

308
ENTRETIENS INDIVIDUELS D'ACCOMPAGNEMENT

DÉVELOPPEMENT DU **PARTENARIAT**

10
nouveaux partenaires «EMPLOI»

15
nouveaux partenaires «LEVÉE DES FREINS À L'EMPLOI»

549 H
DE FORMATION

800 H
D'IMMERSION en entreprises et collectivités pour découvrir filières et métiers ou initier une démarche d'embauche



Atelier socio-professionnel avec Wimoov, partenaire mobilité



Atelier socio-professionnel avec Fréquence Luz

Les piliers de l'accompagnement socio-professionnel

L'accompagnement socio-professionnel, c'est assurer une continuité de présence, permettre une relation de confiance, s'appuyer sur les compétences compétences de chacun pour permettre aux personnes l'accès à l'emploi durable.

Les clés de la réussite

- Une posture d'écoute qui redonne du pouvoir d'agir et de la confiance.
- Une équipe encadrante stable pour une continuité de parcours lisible pour tous.
- Une information partagée et une communication transparente pour éviter les ruptures.
- Un travail en réseau, fluide et coordonné.
- La construction d'objectifs au fil du parcours, l'accompagnement dans l'accès au droit, au soin et à des conditions de vie descentes.
- Une orientation sécurisée fondée sur la bonne connaissance du bassin d'emploi et des dispositifs.



Pic du Midi de Bigorre
Dispositif d'assainissement non collectif du refuge des Laquets en cours de réalisation

SPANC
Service public d'assainissement non collectif

Après deux années délicates, la situation financière a été améliorée en 2024 et perdure sur l'exercice 2025.

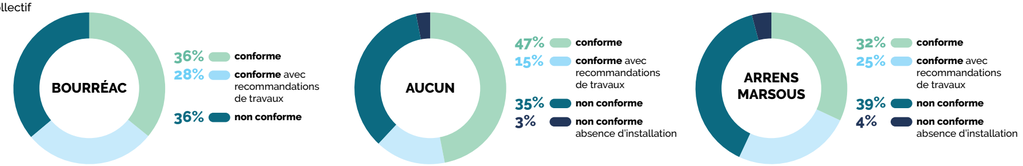
Cette année, environ 490 contrôles ont été réalisés (en considérant les derniers contrôles en cours sur décembre), dont 310 concernent l'existant, notamment sur les communes d'Aucun, Bourréac, Arrens-Marsous.

En parallèle, le service a géré la réalisation de 51 vidanges de fosses. Sur les 3 principales communes contrôlées en 2025, le taux de conformité est plutôt constant avec en moyenne 60% d'installations conformes.

Le travail d'annualisation du contrôle de bon fonctionnement mené en 2024 a permis d'actualiser le listing des usagers qui s'élèvent fin 2025 à 4 366 usagers, soit 1 150 usagers supplémentaires. Cette augmentation du nombre d'usagers a nécessité la révision du cycle de contrôle. **Aussi, à partir de 2026,la vérification périodique des dispositifs d'assainissement sera réalisée à minima tous les 10 ans, au lieu de 8 ans jusque-là.**

Par cette adaptation, la redevance pour le contrôle passe de 176 € à 220 €, mais le paiement annuel de 22 € reste inchangé.

Résultats des contrôles de conformité de l'assainissement public non collectif



Prévention
des inondations



Études

Programme d'actions de prévention des inondations

100 0 100 200 m

Élaboration d'un programme d'actions

Le PLVG achèvera fin 2026 son programme d'études préalables (PEP) faisant suite à son premier programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2015-2021. Ce programme d'études a permis d'améliorer la connaissance sur le risque inondation et sur les solutions qui pourraient être mises en place pour limiter l'impact sur les habitations du territoire.

Pour mettre en œuvre ces mesures, un deuxième PAPI sera coordonné sur la période 2027-2032. Il permettra le financement des aménagements stratégiques pour la protection des personnes et des biens. À ce titre, un dossier de candidature doit être déposé avant fin 2026 auprès des services de l'État qui seront chargés de l'instruction de ce dossier.



100 0 100 200 m

Sources : PLVG, DDT65, Géorisque, IGN BDTOPO®2025
Producteur : Pyrénées cartographie, PLVG
Date : novembre 2025

Atlas des zones inondables Pierrefitte-Nestalas

Saint-Savin, Uz, Adast, Soulom, Beaucens, Villelongue

Les rapports de présentation sur la gouvernance du PLVG et sur le diagnostic du territoire face aux inondations, premières pièces de ce dossier de candidature, ont été rédigées en régie fin 2025. Pour illustrer le diagnostic, un recueil cartographique a été élaboré pour présenter la vulnérabilité des enjeux en croisant différentes sources d'information sur les zones inondables : cartographie des aléas des PPR, résultats d'études hydrauliques réalisées dans le 1er PAPI…

Légende

- *Repère de crue (année)*
- *Administratif ou militaire*
- *Culture et loisirs*
- *Gestion des eaux*
- *Industriel et commercial*
- *Religieux*
- *Santé*
- *Science et enseignement*
- *Sport*
- *Pompier, gendarmerie, police*
- *Camping*
- *ERP*
- *ICPE (Géorisque)*
- *Bâtiment comportant au moins un logement*
- *Bâtiment agricole*
- *Bâtiment indifférencié*
- *PPRn - aléa inondation*
- *PPRn - aléa multirisque incluant l'aléa inondation*
- *Emprise crue - SPC/RTM Gaves 2013*
- *Réseau hydrographique issu du cadastre napoléonien (XIXe siècle)*

Modélisation hydraulique - Q100
Hauteur d'eau

- *0,05 à 0,10 m*
- *0,10 à 0,20 m*
- *0,20 à 0,50 m*
- *0,50 à 1 m*
- *1 à 1,50 m*
- *1,50 à 2 m*
- *2 m et plus*

Réduction de la vulnérabilité du bâti des activités économiques lourdaises

La ville de Lourdes a connu de nombreuses crues dommageables par le passé. Les plus fortes connues restent celles d'octobre 1937 et de juin 2013 ayant inondé les rives jusqu'à 2,5 m d'eau pour cette dernière. Toutefois, malgré une vingtaine d'études réalisées, aucune stratégie de protection de la ville n'avait encore été adoptée.

· Coûts : environ 150 000 € HT
· Financeurs : État (50%), FEDER (30%)



Lourdes

La nouvelle stratégie de protection contre les inondations privilégie les protections individuelles.

C'est dans le cadre de la SLGRI (Stratégie locale de gestion du risque inondation) visant à prévenir les inondations sur le territoire à risque important (TRI) de Lourdes qu'une stratégie a pu être définie : les grands aménagements rendant l'approche collective peu efficiente d'un point de vue coût/bénéfice, les élus du territoire ont décidé que la protection individuelle devait être privilégiée. Cette stratégie, appliquée sur Lourdes, sera étendue, dans la mesure du possible, à l'ensemble du bassin versant du gave de Pau amont conformément aux dispositions de la SLGRI.

En 2025, le PLVG a accéléré la mise en œuvre de cette démarche initiée sur la ville de Lourdes :

- en lançant un marché de diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations confié au bureau d'études ANETEAU.
- en délibérant en faveur d'une subvention à hauteur de 40% des dépenses de travaux éligibles en soutien aux 40% apportés par le FPRNM, portant le total d'aides publiques jusqu'à 80% pour les propriétaires de biens à usage commercial.
- en nouant un partenariat avec la CCI Tarbes et Hautes- Pyrénées pour la réalisation de pré-entretiens avec les propriétaires de biens à usage commercial. Outre une meilleure connaissance de leur activité et de leurs éventuelles expériences d'inondations passées, il s'agissait également de connaître leur niveau d'organisation actuel et leur volonté de bénéficier ou non d'un diagnostic gratuit, préalable indispensable à la mise en œuvre des mesures de protection individuelle.



Cauterets
Gave du Cambasque en crue 2013

Faire face aux crues du Cambasque

Le gave du Cambasque, affluent rive gauche du gave de Cauterets avec lequel il conflue en plein centre-ville de Cauterets, a connu plusieurs crues morphogènes en 2013, 2018 et 2023.

Une étude réalisée en 2019 par le service de restauration des terrains en montagne (RTM) pour le PLVG avait permis de dresser un premier bilan sur les travaux de protection mis en œuvre sur le Cambasque à la suite des crues de 2013 et 2018. De ce bilan était tirée une conception au stade faisabilité et une hiérarchisation des travaux restant à réaliser.

Une étude d'avant-projet (AVP) sur les solutions de protection les plus pertinentes à mettre en place sur le Cambasque a été confiée au bureau d'études ANTEA en fin d'année 2025 dans le cadre du programme d'études préalables. Les conclusions devraient être connues à la fin de l'été 2026 pour intégrer les éventuels travaux dans le deuxième PAPI.

- ***Montant de l'AVP : 42 660 € TTC***
- ***Maitrise d'œuvre : ANTEA***
- ***Financement : 65%, État (50%), région Occitanie (15%)***



Pierrefitte-Nestalas et Soulom
Visite technique approfondie réalisée par le bureau d'études ISL avec les cordistes d'Extrem.



Geu
Dans le cadre d'une visite de surveillance périodique, un agent du PLVG mène une inspection.

Des systèmes d'endiguements sous surveillance

En tant que gestionnaire de 3 systèmes d'endiguement classés C (moins de 3 000 personnes protégées), le PLVG se doit d'assurer une surveillance régulière de ses ouvrages afin de garantir leur fonctionnalité dans le temps et la sécurité des administrés situés au sein des zones protégées.

Durant toute la vie de ces ouvrages, le PLVG entretient la végétation et les ouvrages de génie civil et mène des visites d'inspection susceptibles d'identifier de potentiels désordres.

Ces visites ont lieu :
- une fois par an en moyenne ou à l'issue de crues observées sur les cours d'eau concernés pour les visites de surveillance périodique (VSP)
- tous les 6 ans pour les visites techniques approfondies (VTA) des systèmes d'endiguement de classe C.

VTA : visite technique approfondie

Le bureau d'études ISL a été chargé par le PLVG de réaliser la visite technique approfondie du système d'endiguement de Pierrefitte-Nestalas et Soulom. La visite s'est déroulée les 26 et 27 juin 2025. Les ingénieurs du bureau d'étude étaient accompagnés par une équipe de deux cordistes de la société Extrem pour assurer leur sécurité vis-à-vis du risque de chute et de noyade.

Les conclusions relèvent des mesures d'entretien (végétation et petite maçonnerie) et de suivi à mettre en œuvre en 2026. Il indique également que le système d'endiguement est dans un état satisfaisant et que son gestionnaire assure un entretien et une surveillance régulière.

VSP : visite de surveillance périodique

En juillet 2025, le PLVG a ainsi inspecté en régie les ouvrages (enrochements, digues) composant le système d'endiguement de Geu, mais également les ouvrages traversants (prises d'eau, canaux) afin de s'assurer de leur intégrité.

Aucun désordre nouveau n'a été observé.

Visite technique approfondie
- ***Montant total : 8 500 € TTC***
- ***Maitrise d'œuvre : ISL (bureau d'études) et Extrem (cordistes)***
- ***Financement : 50% par l'État***

Observatoire des gaves





Améliorer la connaissance des cours d'eau grâce aux données LiDAR

En début d'année 2025, le PLVG a lancé une campagne de relevés photographiques et topographiques via la technologie LIDAR par drone.

Il s'agissait ainsi d'acquérir de nouvelles données sur l'état de certains tronçons des gaves, entre Villelongue et Lugagnan d'une part et Luz et Saligos d'autre part, à la suite de la crue de septembre 2024.

Cette nouvelle mission, après celles menées en 2016 et 2019, a permis d'actualiser les connaissances sur les cours d'eau et d'apprécier finement leurs évolutions morphologiques en 3D : zones d'écoulement, érosions, dépôts...

Une action indispensable pour planifier les mesures de gestion actuelles et futures portées par le PLVG, et notamment d'alimenter les réflexions sur le devenir du Lac des gaves.

- ***Coût : 5 698,04 €***
- ***Prestataire : I-Tech Drone***
- ***Financeurs : État (50%), agence de l'eau Adour-Garonne (24%)***

Analyse post-crue 2024 des gaves d'Héas et de Gavarnie

Les inondations des gaves de Héas et de Gavarnie le 7 septembre 2024 ont généré près de 6 M€ de dommages pour la commune de Gavarnie-Gèdre.

Afin de mieux appréhender l'hydrologie de l'évènement, le PLVG a souhaité étudier les données de ses 2 stations hydrométriques situées :

- sur le gave de Héas dans le village de Gèdre,
- sur le gave de Gavarnie au niveau du pont de Couret (départ de la via ferrata).

Toutefois, du fait de la violence des crues, les capteurs n'ont pas pu enregistrer le niveau maximum atteint par les gaves.

Le PLVG a donc missionné deux géomètres de 3 DSI pour relever les laisses de crues (marques déposées par la crue) afin d'identifier les niveaux maximums en amont et en aval des stations.

Une fois les cotes de ces laisses relevées et connues, il a été possible de reconstituer la ligne d'eau qui passe par ces laisses grâce à un modèle mathématique. La cote atteinte par la crue au droit de chaque station a donc pu être estimée avec un intervalle de confiance.

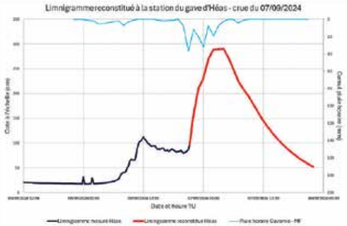
Les conclusions montrent que les débits de pointe auraient été les suivants au droit des stations du PLVG :

- gave de Gavarnie : 200 m3/s
- gave de Héas : 250 m3/s

EDF aurait mesuré un débit de pointe de 400 m3/s en aval de la confluence entre le gave de Héas et le gave de Gavarnie, ce qui semble conforter les résultats du PLVG.

Vers une fiabilisation des mesures hydrométriques

Cet épisode de crue a conduit le PLVG à remplacer l'ensemble de ses capteurs hydrométriques afin de réduire les éventuels dysfonctionnements des stations et fiabiliser les mesures lors des prochains événements.





Gave de Gavarnie
Jaugeage du cours d'eau



Gave d'Héas
Au lendemain de la crue du 7 septembre 2024

Réduire les risques d'inondations

Réalisation d'aménagements de protection contre les risques d'inondations

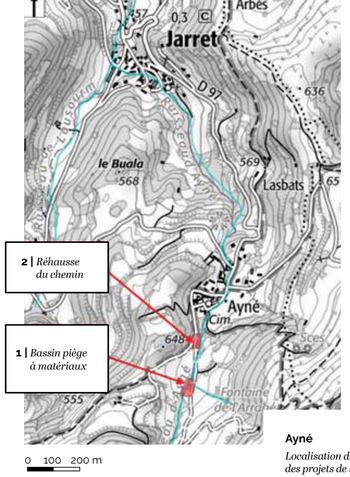
Sur la commune de Jarret en amont du hameau d'Ayné, le PLVG a fait réaliser entre les mois d'avril et de juillet 2025 les deux ouvrages suivants :

- **une plage de dépôt des sédiments** à l'amont d'Ayné qui permet de réduire les dépôts et ainsi limiter les inondations du gîte actuellement régulièrement inondé,
- **une surélévation du chemin rural** pour rediriger les débordements en crue vers le ruisseau et limiter ainsi le risque d'inondation

Les services du PLVG ont réalisé les missions suivantes :
- maîtrise d'ouvrage,
- maîtrise d'œuvre : conception, dossier de consultation des entreprises et suivi de travaux,
- démarches administratives et réglementaires.



Le coût global du projet est de 78 054,80 € TTC, financé par l'État (DETR) et le PLVG.



Ayné
Localisation des secteurs des projets de travaux

Travaux de protection

Réouverture du Souët

Combiner génie civil et génie végétal, pour limiter les effets des crues torrentielles du Souët à Gaillagos

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage du PLVG et de la commune de Gaillagos, cette opération d'un montant de 1,13 M€ TTC a été financée par l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'État, la Fondation du patrimoine, le département des Hautes-Pyrénées, et le Parc national des Pyrénées.

Exposée ces dernières années à de fortes crues torrentielles du Souët qui ont entrainé d'importants dégâts, la commune de Gaillagos et le PLVG font réaliser depuis le printemps 2025 des aménagements conciliant à la fois une amélioration de la qualité des milieux aquatiques du Souët et la réduction du risque inondation.

Les interventions ont consisté à remettre à ciel ouvert un linéaire de 80 m du cours d'eau jusqu'alors canalisé à la traversée de la commune.

Ce projet ambitieux a combiné des techniques de génie civil et végétal, conçues pour résister à des crues torrentielles tout en favorisant une circulation efficace des eaux et des matériaux. Contraints par de fortes pentes et des vitesses d'écoulement importantes, ces aménagements ont nécessité de nombreuses adaptations dans le reprofilage du lit du cours d'eau, la réalisation de nouveaux ponts communaux, ainsi que des renforts de berges mixtes en enrochements bétonnés et caissons végétalisés.

Les ouvrages de génie civil et les caissons végétalisés ont été finalisés à la fin de l'année 2025. L'ensemble des travaux ont pris fin au cours du printemps 2026.

Ces aménagements représentent un ensemble innovant de techniques sur notre territoire, avantageant tant les habitants que les milieux aquatiques.



1 | avant travaux (2024)
Entrée du cours d'eau canalisé à côté du cimetière

2 | mai 2025
Vue aérienne au démarrage du chantier

3 | septembre 2025
Réouverture du cours d'eau : confortements provisoires des talus (paroi berlinoise) du fait de la proximité du cimetière

4 | septembre 2025
Vue aérienne avec la paroi berlinoise à côté du cimetière (en bas), la réouverture du cours d'eau et le pont de Couret

5 | janvier 2026
Enrochements et rondins de bois des caissons préalablement végétalisés

6 | mai 2026
Développement de la végétation des caissons

Travaux d'entretien

Contenir la végétation du Bastan et de l'Yse

Coupe et broyage des espèces exotiques envahissantes pour assurer le bon fonctionnement et la durabilité des endiguements

Durant les mois de septembre et octobre 2025, les équipes du PLVG ont réalisé des travaux d'entretien des ouvrages de protection contre les inondations situées sur le Bastan et l'Yse, au niveau des communes d'Esquièze-Sère, Luz-Saint-Sauveur et Esterre.

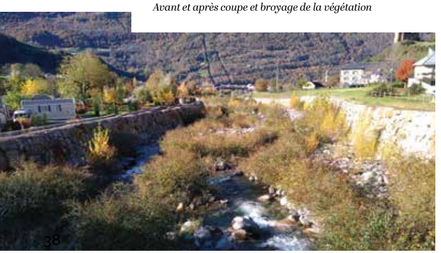
Des opérations de coupe et de broyage de la végétation, principalement composée d'espèces exotiques envahissantes, ont permis de traiter plus de 30 000 m² afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de ces ouvrages de protection.





L'Yse
Avant et après intervention

Le Bastan
Avant et après coupe et broyage de la végétation





Régulation du gave de Gavarnie et du Bastan

Gérer les matériaux et renforcer les ouvrages de protection

Lors de la crue de septembre 2024, le gave de Gavarnie a déplacé d'importants volumes de matériaux sur son passage. Du fait de sa dynamique morphogène, cet épisode a entrainé des affouillements importants au niveau de l'enrochement de protection de berge et des barrettes de stabilisation du fond du lit situés sur les communes de Sassis et Luz-Saint-Sauveur. Ces affouillements ont mis en péril la stabilité de l'ouvrage de protection.

Par ailleurs, la zone de régulation des matériaux du Bastan sur la plaine de Barès, située au niveau de la confluence du Bastan et du gave de Gavarnie fait l'objet de phases régulières d'entretien. En 2025, 1 500 à 2 000 m³ de matériaux ont ainsi été déplacés et réinjectés sur des zones identifiées en déficit.

L'objectif de l'intervention a été de combiner à la fois la phase d'enlèvement régulier des matériaux du Bastan et le confortement des ouvrages du gave de Gavarnie avec ces mêmes matériaux, les deux secteurs étant proches.

Budget entreprise : 44 999,42 € TTC





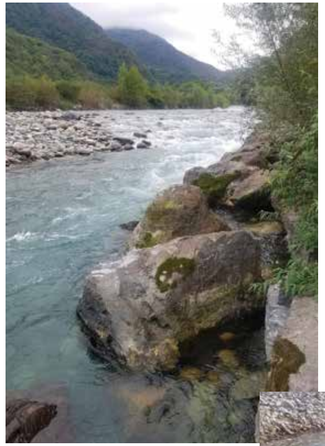
Gave de Gavarnie
Une des barrettes reprises, avant et après travaux

Reprise d'un enrochement de protection

Travaux sur le gave de Pau, dans la plaine d'Adast

À la suite d'une dégradation constatée sur l'ouvrage de protection contre les inondations de la plaine d'Adast, le PLVG a procédé à une reprise des enrochements sur une dizaine de mètres.

Montant des travaux réalisés en entreprise : 7 844,88 € TTC





Sensibilisation
du public scolaire

Le PLVG propose plusieurs types d'animations pluridisciplinaires aux établissements scolaires du territoire.

Ces animations peuvent prendre la forme d'interventions ponctuelles sur quelques heures ou une journée en salle ou sur le terrain avec des outils pédagogiques et ludiques.

Elles peuvent également faire l'objet d'interventions plus structurantes réparties sur plusieurs séquences d'animation. Le programme de ces animations, conçu avec les enseignants, se veut cohérent et adapté à chaque niveau pédagogique des élèves afin que ces derniers puissent bien appréhender les notions liées au cours d'eau, à son fonctionnement, au risque d'inondation et aux milieux aquatiques.

En 2025, le PLVG accompagné du C-PRIM est intervenu auprès d'une centaine d'élèves :
- une classe de 5e du collège Peyramale à Lourdes,
- une classe de 4e et une classe de 5e du collège du Haut Lavedan à Pierrefitte-Nestalas,
- une classe de 5e du collège de Luz.

Coût : 2 060 €
Prestataire associé : C-PRIM
Financeurs : État (50%), Agence de l'eau Adour-Garonne (15%), région Occitanie (15%)



Luz-Saint-Sauveur
Sensibilisation auprès des élèves



Lourdes
Visite de terrain



Développement du territoire



Participation
aux événements locaux

Le PLVG continue son engagement dans les initiatives locales avec notamment sa participation au **festival VTT Vélotica** qui a eu lieu début septembre au Bike Park de Barèges.

Le PLVG a également participé au **Lourdes Pyrénées Summit,** un événement BtoB (Business to business) organisé par l'office de tourisme de Lourdes. Cet événement avait pour objectifs de vendre la destination à des tours opérateurs venus du monde entier et les mettre en réseau avec les socio-professionnels du territoire.

Tourisme

Promotion de la destination vélo



Label Cycling Hub Terre de vélo Occitanie

L'appel à manifestation d'intérêt Cycling Hub Occitanie a été lancé fin 2024 par le Comité régional du Tourisme et des loisirs Occitanie (CRTLO) afin de valoriser les territoires possédant une forte identité vélo, ainsi qu'une offre plurielle et qualitative. Le PLVG a candidaté et a été reconnu comme une **Terre de vélo Occitanie** en juin 2025. Cette reconnaissance, décernée à 16 autres territoires dans toute la région, a pour but de créer un réseau de partenaires institutionnels autour de la filière vélo et d'en faire la promotion par plusieurs moyens (site internet, réseaux sociaux, partenariat avec Chilowé, et d'autres actions à venir.)





Communication digitale

Le PLVG poursuit sa mission de communication de l'offre vélo sur ses supports numériques

Sur le site internet , le travail représente en grande partie la mise à jour des infos et données, ainsi que l'amélioration des pages (contenu et référencement).

Sur Instagram, la priorité est faite sur la mise en avant du territoire à travers de belles images et vidéos.

Sur Facebook également, avec en plus des informations pratiques liées à l'entretien de la Voie verte et d'autres événements ponctuels.

Vidéo promotionnelle
du territoire

La prestation Pyrénées TV représentait un coût annuel important pour le PLVG avec un nombre de diffuseurs trop faible. Arrêtée en 2025, le PLVG a souhaité faire réaliser une vidéo de promotion du territoire de Lourdes à Gavarnie accessible gratuitement à tous ses partenaires institutionnels et socio-professionnels.

La vidéo qui dure près de 10 minutes offre une progression géographique tout en créant de l'émotion avec une succession d'images spectaculaires. Elle est destinée à être diffusée en boucle dans les accueils des sites et hébergements touristiques.

Coût : 21 000 €
Prestataire : Patrice Gablin - Quantic Films



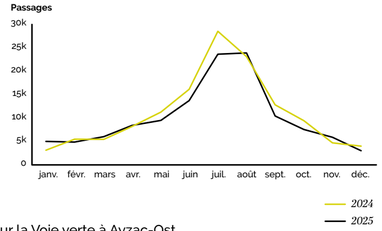
Pour visionner



La Voie verte des gaves

Une fréquentation en hausse

Grâce au système de comptage placé sur la Voie verte à Ayzac-Ost, le PLVG peut analyser les résultats et les comparer entre eux. Ainsi, on peut voir sur le graphique ci-dessous que la fréquentation 2025 est supérieure à 2024 (+8,4 %). En 2025, on comptabilise 131 314 passages sur la Voie verte, avec une concentration plus importante en période estivale.



Fréquentation mensuelle de la Voie verte à Vidalos
2025 comparé à 2024



La mission «Tourisme» du PLVG
Étude stratégique et gouvernance

Depuis plus de 10 ans, la mission tourisme du PLVG a assuré un positionnement offensif sur le développement de la filière vélo. Depuis, la pratique du vélo a changé, les compétences des collectivités ont évolué et à ce jour, les acteurs engageant des actions en faveur de la filière vélo sont nombreux.

Entre 2024 et 2025, une étude a été menée par le bureau d'études ITER, pour le compte du PLVG, afin d'analyser les différents acteurs du vélo, leur rôle et disposer d'un plan d'actions associé àune gouvernance adaptée pour répondre au mieux à la filière vélo pour le territoire. 3 scénarii ont été proposés et seront analysés à la suite des élections de 2026.

Coût : 21 060 €
Prestataire : ITER
Financeur : conseil départemental des Hautes-Pyrénées (40%), PLVG (60%)



Développement de l'offre Gravel

La pratique du Gravel étant en vogue depuis quelques années maintenant, le PLVG a souhaité diversifier son offre de circuits en proposant de nouveaux itinéraires dédiés à cette pratique. Celle-ci se caractérise par sa polyvalence, qui permet de s'aventurer sur des pistes, des chemins et des routes. Elle séduit de plus en plus de pratiquants et un nouvel écosystème se développe autour avec des événements, des agences spécialisées, des courses, etc. Les nouveaux circuits seront prochainement publiés sur le site pyrenees-cyclo.com.

Glossaire

ACI
Atelier chantier d'insertion

AEP/ASS
Réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement

COPIL
Comité de pilotage

COTECH
Comité technique

C-PRIM
Centre pyrénéen des risques majeurs

CDDI
Contrat à durée déterminée d'insertion

CPIE
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

DDETSPP
Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DDT
Direction départementale des Territoires

DETR
Dotation d'équipement des territoires ruraux

ERP
Établissement reçevant du public

FPRNM
Fonds de prévention des risques naturels majeurs

GeMAPI
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

HIC
Habitats d'intérêt communautaire

ICPE
Installation classée pour la protection de l'environnement

OPCT
Opération pour compte de tiers

PAPI
Programme d'actions de prévention des inondations

PEP
Programme d'études préalables

PETR
Pôle d'équilibre territorial et rural

PGSZH
Plan de gestion stratégique des zones humides

PI
Prévention des inondations

PLVG
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

PPRn
Plan de prévention des risques naturels

SAGE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (à l'échelle locale)

SLGRI
Stratégie locale de gestion du risque inondation

SMBGP
Syndicat mixte de bassin du gave de Pau

SPANC
Service public d'assainissement non collectif

SPC
Service de prévision des crues

VSP
Visite de surveillance périodique

Le PLVG remercie ses membres, ses partenaires et ses financeurs

Directeur de la publication : Thierry Lavit
Responsable de la rédaction : Valérie Pallut
Mise en page : Chantal Daquo
Crédit photos : PLVG / Camille Chiray, Valérie Pallut, I-Tech Group
Imprimeur : Conseil Imprime
Tirage : 250 exemplaires
Date de parution : novembre 2026
ISSN : 2729-112x



4 rue Edmond Michelet
65100 Lourdes
tél. 05 62 42 64 98
contact@plvg.fr

www.plvg.fr
Facebook @petrplvg
Linkedin @PLVG